

## FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 20 Septembre 1827.

Avec permission du Magistrat. Chez C.-H. WOLFRATH, imprimeur-éditeur.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Juge civil de la Préfecture d'Arberg ayant ordonné la liquidation juridique des biens et dettes de feu Benoit Bangert, de Lyss, domestique à Cressier, décédé à l'hôpital de Neuchâtel; tous les créanciers et débiteurs du dit Bangert devront en conséquence intervenir et se faire inscrire, les premiers pour leurs prétentions, en produisant leurs titres, et les derniers pour leurs obligations, au greffe de la préfecture d'Arberg, jusqu'au 15 Décembre prochain, sous les peines de la loi. Donné à Arberg, ce 11 Septembre 1827.

Greffe de la Préfecture d'Arberg.

2. Le Conseil d'Etat ayant accordé la discussion des biens et dettes de Daniel Février, des Ponts, aubergiste aux Hauts-Geneveys sur Fontaines, noble et prudent Alexandre Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé la tenue de ce décret au Mercredi 26 Septembre prochain, jour auquel tous les créanciers du dit Daniel Février, sont requis de se rendre, dès les huit heures du matin, dans la salle d'audience sur l'hôtel-de-ville de Valangin, par-devant le Juge de ce décret, munis de leurs titres et prétentions, pour être inscrits et ensuite colloqués à rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 20 Août 1827.

Par ordonnance, BREGUET, greffier.

3. Ensuite d'une autorisation de la Seigneurie et d'une direction de la noble Cour de Justice de Valangin, le Sieur Auguste Banguerel dit Jacot, de Fontainemelon, moderne conseiller de bourgeoisie, agissant tant en sa qualité de tuteur juridiquement établi de James-Auguste et d'Emma, enfans mineurs nés du mariage d'Auguste Debrot, communier de Brot, domicilié à Fontainemelon, avec Jenny née Banguerel dit Jacot sa femme, qu'au nom des enfans qui pourraient encore naître du mariage de ces derniers, il se présentera par-devant la noble Cour de Justice de Valangin, le Samedi 22 Septembre prochain, pour y postuler une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs de leur dit père, ainsi qu'à ceux de Daniel-Henri Debrot, et de sa femme Marie-Ester née Richard, grand-père et grand-mère des dits enfans. En conséquence, tous ceux qui voudraient opposer à cette demande en renonciation, sont péremptoirement cités à se présenter par-devant la Cour de Justice de Valangin, qui sera assemblée aux lieu et heure ordinaires de ses séances, le dit jour 22 Septembre prochain, pour y soutenir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Valangin, le 30 Juin 1827.

Par ordonnance, BREGUET, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

4. Il est ordonné à tous propriétaires rière la banlieue et brévarderie de cette ville, de faire fermer leurs possessions et leurs vignes, et défense expresse est faite à tous vigneron et à leurs gens, ainsi qu'aux domestiques, d'entrer dans les vignes et d'y travailler, sans être porteurs d'un billet de permission ou accompagnés des maîtres ou propriétaires, sous peine à tous contrevenans d'être châtiés suivant le pouvoir du Magistrat. Donné à l'hôtel-de-ville, le 5 Septembre 1827. Par ord. Le Secrétaire-de-ville, G.-F. GALLOT.

5. On informe le public, que le produit de la dime en vin de St. Blaise, dépendante de l'hôpital de cette ville, sera pour cette année vendu à l'enchère à l'hôtel-de-ville, Samedi 22 du courant mois de Septembre, à 2 heures après midi, aux conditions qui seront lues avant l'enchère, et qui modifient les anciennes, essentiellement en ce qui suit: 1° L'Administration fera percevoir à ses frais la dime, et rendra la vendange franco dans ses gerles devant la maison de dime au haut du village de St. Blaise. 2° L'adjudicataire recevra tout le produit effectif de la dime, à la seule réserve de 20 gerles qui sont dues à M. le pasteur d'Engollon. 3° Il paiera pour le nombre de gerles qu'il aura reçues, sans courir les chances aventureuses qui existaient selon l'ancien mode. 4° La mise en prix sera la simple vente de la Seigneurie, et les enchères auront lieu tant seulement pour l'outre-vente. 5° Les frais de l'enchère, autrement vins des

montes, ainsi que ceux du reliage des gerles qui précédemment étaient payés par l'enchérisseur, demeurent à la charge de l'Administration, en sorte qu'il n'y a plus aucuns frais accessoires au prix de l'échûte. 6° L'enchérisseur aura, comme du passé, l'usage des caves et pressoirs, jusqu'à la Saint-Jean 1828, et il aura, moyennant les sûretés d'usage, termes pour payer, savoir: un tiers à Noël, un tiers à Pâques et un tiers à la St. Jean suivante. Donné à l'hôtel-de-ville, le 11 Septembre 1827.

Par ordonnance, Le Secrétaire-de-ville, G.-F. GALLOT.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

6. Le 30 Septembre courant, la Communauté de Hauterive exposera à l'enchère son auberge, portant l'enseigne de la Croix-d'or, p. y entrer à Noël prochain. — Ensuite la Commune exposera aussi à l'enchère la vendange de ses vignes: le tout aux conditions qui seront lues avant d'y procéder. Les mises auront lieu dans la dite auberge, à 3 heures après midi.

7. Le domaine Tschiffeli, à Cudrefin, au lac de Neuchâtel, sera exposé à l'enchère, dans ladite ville, le 16 Octobre prochain, dès les 9 heures du matin, par parcelles, et ensuite en entier. Cette propriété se compose d'une maison, grange, jardin, verger, et d'environ 50 poses de 50,000 pieds, en champs, prés, bois, dont une grande partie de première qualité.

8. Par permission obtenue, le Sieur Jean Ramseyer père, fermier de M. le Comte de Pourtalès exposera en mises franches et publiques, sous de favorables conditions, dans son domicile au village des Ponts, le Mardi 25 Septembre courant, dès les 9 heures du matin, tout et généralement son bétail et son train de labourage, consistant en deux belles jumens, un poulain de l'année, 11 belles vaches à lait toutes portantes p. véler à diverses époques, 2 belles génisses, un mouton; 6 chars ferrés avec leurs échelles et brancards, 3 herses, un gros van et des petits, des liens de fer, des chaînes et enrayoirs, des fléaux, fourches et rateaux, des pelles, pioches et tridents; des harnais à chevaux, des jougs à bœufs, des haches à refendre, des scies à cornes; beaucoup de boissellerie p. le laitage et pour lessive, et quantité d'autres meubles de labourage et de ménage, tous en très-bon état. Le dit Sieur Ramseyer exposera de même, s'il se trouve des amateurs, 88 toises de bon foin bien rassis et conditionné, p. être consommé sur place. La revêtu de ces enchères aura lieu, comme sus est dit, le Mardi 25 Septembre 1827.

9. Le régisseur de la recette de Fontaine-André exposera à l'enchère, le Vendredi 21 Septembre courant, à 9 heures du matin, à Cressier, la dime en vin blanc du dit Cressier, appartenant à S. M., divisée en plusieurs portions. La vendange sera rendue devant le bâtiment seigneurial dudit village, où se feront les enchères, et où on lira les conditions, avant que d'y procéder. Donné à Neuchâtel, le 10 Septembre 1827. D'IVERNOIS.

10. Le régisseur des domaines de St. Jean et de Frienisberg, rière le Landeron, informe le public, que le Vendredi 21 de ce mois, à la maison-de-commune de St. Blaise, et à l'issue du plaid, il vendra par voie d'enchères publiques, à l'outre-vente de la Seigneurie et sous de favorables conditions, la vendange d'environ 38 ouvriers de vignes rière Champreyve, dépendantes des dits domaines.

11. Le Dimanche 23 du courant mois de Septembre, il sera vendu publiquement à la maison-de-commune de St. Blaise, à 3 heures de l'après-midi, et sous de favorables conditions, la vendange des hoirs de feu le Sieur justicier Crible, du dit lieu.

12. Ensuite de permission obtenue, le soussigné régisseur de la recette de Rochefort et Boudévilliers, exposera en mises publiques, par parcelles ou en totalité, le Samedi 22 Septembre, la vendange provenant de la dime des quartiers suivans: Fontenettes, Corbaret, Vioulayri, Ravines, les Troncs, Noyers Jean de la grange, la Perrière, la partie supérieure du vignoble de Boubin, les Rues, Clous, Guches et Cortenaux. Ces localités sont connues de MM. les encaveurs pour produire une des bonnes qualités de

vendange de l'Etat. MM. les amateurs sont invités à se rencontrer le dit jour 22 Septembre, par-devant l'honorable Cour de Justice de la Côte, aux lieu et heures de ses séances ordinaires, pour entendre les conditions, lesquelles seront très-favorables. Corcelles, le 31 Août 1827. CLERC, arpenteur.

13. Pour la convenance des amateurs du domaine situé aux Emposieux, mis actuellement en vente par M. le Comte de Meuron, les syndics à la masse des biens de François Pellatton, ci-devant ancien d'église, et l'hoirie de Pierre-François Jeannot, se sont décidés à exposer aussi en vente les biens-fonds qu'ils possèdent au dit lieu, lesquels, réunis à celui de M. de Meuron, formeraient une très-belle propriété en un seul max d'environ 400 poses de contenance, qui comprendrait la totalité du quartier des Emposieux. Sa situation est des plus agréables pour les montagnes; les trois maisons, pourvues de boîtes fontaines, sont bien entretenues et assez vastes p. que l'une d'entr'elles pût être supprimée dans la suite; les récoltes sont de la meilleure qualité, et la garde d'été est proportionnée à celle d'hiver; depuis nombre d'années la fromagerie est établie dans l'une des trois maisons, et la réputation dont elle jouit lui a toujours procuré un débit aussi prompt qu'avantageux de ses fromages. Les jours des passations sont les mêmes que pour celui de M. le Comte de Meuron, soit les Samedis 8, 15 et 22 Septembre prochain, à 6 heures du soir, à l'auberge de la Loyauté, aux Ponts. Le notaire Jules-Frédéric Ducommun, qui est détenteur des minutes de vente, communiquera les conditions et recevra les soumissions des amateurs.

## ON OFFRE A VENDRE.

14. Chez C. Gerster, libraire, Dictionnaire universel de la langue française, avec la prononciation figurée, par C. M. Gattel, 2 v. 8°, 1827. Dictionnaire de l'Académie, 2 vol. 4°. Supplément au dictionnaire de l'Académie, 1 vol. 4°, 1827.

15. Chez Aug. Borel-Borel, libraire, Dictionnaire universel de la langue française, avec la prononciation figurée, par C.-M. Gattel, professeur émérite du lycée de Grenoble, officier de l'université, etc., quatrième édition, revue, corrigée et augmentée, 1° des termes de tous les arts et de toutes les sciences, avec leurs définitions; 2° des étymologies de tous les mots dérivés des langues anciennes et modernes, puisées dans les meilleures sources; 3° d'un extrait des synonymes français, d'après Girard, Beauzée, Roubaud, etc.; 4° des mots nouveaux et des autres changemens introduits dans la langue, soit que l'usage les ait adoptés ou non; 5° enfin, d'un relevé critique et raisonné des fautes échappées aux écrivains les plus célèbres, et dont les noms peuvent faire autorité. 2 vol. gr. in-8°, 1827. De rencontre, la S.<sup>te</sup> Bible, par D. Martin, pasteur de l'église wallonne d'Utrecht, 2 vol. fol., Amsterdam 1707. La Sainte Bible, contenant les livres de l'ancienne et du Nouv. Testament, nouvelle version française, par C.<sup>te</sup> LeCene, ministre du S.<sup>t</sup> Evangile, 2 vol. in-fol., Amsterdam 1741, et beaucoup de vieux livres bien conservés, la plupart reliés en veau. On peut prendre connaissance du catalogue chez le susdit.

16. Des pattes d'asperges, à 20 batz de Suisse le cent, chez Ferd. Schnider, à la Neuveville.

17. A un prix modique, deux chars neufs à un cheval, propres à charrier de la vendange. S'adr. à A.-L. Chevalier, maréchal, à Colombier.

18. Aux Bercles, un grand balancier et un poids représentatif de Glardon, à un bas prix, faute de place. Des raisins muscats et autres.

19. Chez Schmid-Gorgerat, aux bains, 30 tonneaux en bon état, de la contenance de 120 pots et au-dessus; un laigre ovale avec portette et écrou, de 2 bosses, qui n'a reçu qu'un vin; des piquets en chêne de 7 à 8 pieds de longueur, sur 6 pouces de largeur en carré, susceptibles d'être sciés, et propres p. fermer une possession. Il offre de même une pompe à incendie portative, remise à neuf, portant l'eau à environ 50 pieds.

20. Un laigre de la contenance de 8 bosses, à dix cercles de fer et en bon état. S'adr. à Louis Dardel, à St. Blaise.

21. Une vingtaine de gerles en bon état. S'adr. à M.<sup>me</sup> Berthoud-Guillebert.

22. A l'Evole, du raisin blanc, muscats noirs et autres.
23. Chez Gerster, libraire, Nouveaux discours familiers d'un pasteur de campagne, par M. Cellérier, 2 vol. in-8°, prix 63 batz. L'esprit de de prière, par M<sup>me</sup> Hannah Moore, traduit de l'anglais, 1 vol. in-12. — De très-beau papier de musique.
24. Chez M<sup>m</sup>. Jaquet Bovet et Perrochet, de très-bon chocolat sucré, 12 onces, à 6 batz; sans sucre, 7 batz; fin, 12 onces, 8 batz, et 16 onc. 14 batz, contre de la monnaie du Valais; sucre en pains, brisé, à 6 batz, sans papier. Chandelles de 10, très-bonnes p. les caves, à 4 batz la livre de marc. Ils recevront, p. Lundi prochain, de la ritte grise extrafine d'Alsace, qu'ils céderont au plus juste prix.
25. Froment lama très-pur p. semer à 21 bz. l'ém, à prendre chez M. Petitpierre-Rougemont, à St. Aubin, qui offre aussi de très-bon froment de printemps au même prix, et de l'avoine qui se sème en automne, à 9 batz l'émine; plus, environ 40 lb. belles graines de trèfle, à 4 batz la livre.
26. Chez Bohn, chaudronnier, rue des Moulins, deux chaudières de moyenne grandeur et en très-bon état, propres p. garancer, aviver, et p. brasser la bière, qu'il cédera à un prix raisonnable, ou échangera contre de vieux cuivre.
27. Chez M. Michaud-Mercier, chocolat en masse pure pâte en plaques d'une et 2 lb., dit sucré avec et sans parfum; il vient d'en recevoir un nouvel envoi d'Hollande, par 6 tablettes à la livre, sucré sans parfum, dit à la cannelle et à la double vanille. Thé vert et bohé bonne qualité; il en a entamé une caisse de Pecco à pointes blanches, d'une qualité supérieure: il en remettra volontiers des échantillons d'une once et en sus aux amateurs de bon thé. Il a reçu de nouveaux envois d'articles de Paris en objets de mode et en parfumerie, dont les prix sont au-dessous des précédents, et tous de 1<sup>re</sup> qualité. Des malles et des caisses vides de diverses grandeurs.
28. Chez M<sup>me</sup> Junod, à la Croix-du-marché, quelques pièces toile de ritte, qu'elle cédera à bon compte.
29. Au château de Colombier, 6 chaises en noyer avec placets en étoffe, une commode portant bureau, en sapin verni; le tout à bas prix.
30. (Ou à louer.) Trois places au Temple du haut. S'adr. au bureau d'avis.
31. Ch<sup>s</sup> Dagond, rue des Halles, vient de recevoir un assortiment de tricots en laine, composé de jupons, caleçons, gilets et robes pour enfants, ainsi que des laines à tricoter de diverses couleurs; des pantoufles p. homme et femme; plus de jolies malles et caisses de différentes grandeurs: tous ces objets aux prix les plus modiques.
32. Un fourneau à vent p. distiller au bain-marie, et un bon fusil de chasse simple. S'adresser à Jonas Fallet, serrurier, derrière le Temple-neuf.
33. Un grand buffet, soit garde-robe en noyer, à deux portes et deux tiroirs fermant à clef, étant à-peu-près tout neuf. S'adr. à M<sup>e</sup> Beaujon-Brandt, à Auvernier.
34. Véritables gants danois p. Dames, en belle peau glacée, couleur naturelle, au prix très-modique de 72 batz, idem qualité toute choisie à 84 batz de Suisse la douzaine de paires, contre le montant affranchi, chez Christophe de Christophe Bourcard, à Basle.
35. Jaques Maître, maître ferblantier, sur le bassin, vient d'arriver de Paris avec un bel assortiment de lampes astrales, lampes suspensives et à colonne, à balustre marbré avec globe en cristal, lampes économiques en tout genre, à plaques, à mèches rondes et mèches plates, avec tube cylindrique: le tout de premier choix et à des prix très-satisfaisants. Plus, des mèches cirées à quinquet, et des veilleuses brûlant sans mèches et à volonté, au plus bas prix, ainsi que tous les objets faisant partie de son état.
36. Chez M<sup>m</sup>. Pettavel frères, véritable gélatine Laine, p. coller et clarifier toute espèce de vins et liqueurs. Cette gélatine, dont les admirables résultats sont connus dans toute la France, est la seule propre à être employée avec un succès complet. Le prix en est de 42 batz la livre, et les acheteurs recevront une feuille indiquant la manière de la préparer.
37. Un laigre de 2 bosses, en bon état, chez Henri Kuntzer, tonnelier.
38. Un corps de pressoir, que l'on peut voir chez Isaac Colin, à Corcelles.
39. J.-C. Schmid, culotier-bandagiste, de retour d'un voyage, sera désormais des mieux assorti en bandages, gants, bretelles, etc. etc.
40. Deux laigres, contenant 60 setiers chacun, et un pressoir de 20 à 25 gerles. S'adr. à M. le justicier D. Bourquin, à Cormondrèche.

41. M<sup>me</sup> DuPasquier-Borel vient de recevoir des napolitaines et des merinos français, anglais noir 1 aune de large, dit de Saxe; peluches, pierrelattes, baths, flanelles lisses et croisées, des toiles de ritte de 36 aunes la pièce de  $\frac{3}{4}$ , et  $\frac{5}{8}$  larges; marcelines noires et en couleurs, ainsi qu'un coupon p. doublure.
42. Chez M. Dl. Reynier, des baths et mérinos en toutes couleurs et à très-bas prix; des couvertures grises en coton-laine, et des couvertures en laine blanche, depuis le prix de 52 bz. et plus, selon la grandeur.
43. M<sup>m</sup>. les membres de la Société d'agriculture, qui ont souscrit p. du blé-lama de Normandie, sont prévenus qu'il doit arriver incessamment, et qu'ils devront le faire prendre chez M. Louis Perregaux, qui veut bien se charger de le distribuer.
44. Vin de Champagne mousseux, extrait d'absinthe et liqueurs, vins de Madère et Malaga, eau de Cologne de F.-X. Farina; chocolat sans mélange, de 14 à 36 batz la livre; citrons et citronat, chez Suchard, confiseur, maison Silliman, rue des Halles. — Il offre à louer, une cave située à Boudry, près la porte du haut, avec pressoir, gerles, et tous les meubles p. un encavage de 40 à 50 bosses de vin: le tout en bon état et à de favorables conditions.
45. De très-beaux raisins de l'Ecluse, à un prix raisonnable. S'adr. à M<sup>me</sup> Colin-Wittnauer.
46. Henri Brodt, perruquier, vient de recevoir un bel assortiment d'ouvrages en cheveux pour Dames, tours montés à bouquets cylindriques, dits bombés, inconnus jusqu'à ce jour, tresses à coulisse, tours à double rang et simples, ainsi que de fausses tresses, à juste prix. Rue neuve dite des Poteaux.
47. Chez M. le maître-bourgeois Wavre, une quarantaine de gerles en très-bon état, ainsi que deux cuves de la contenance de 25 à 30 gerles, et quelques autres objets d'encavage.
48. Une chaudière neuve en fer fondu, de 2  $\frac{1}{2}$  pieds de diamètre, chez M. le maître-bourgeois Meuron, rue des Moulins.
49. De très-grosses pièces de chêne carrées, propres p. semelles de pressoir. S'adr. à Frédéric Courvoisier, au moulin de Chez-le-bart.
50. A un prix raisonnable, faute de place, un laigre rond d'environ 6 bosses, bien construit, bien cerclé, et prêt à y mettre du vin. S'adr. à Adam Pfeiffer, maître-tonnelier, au Neubourg.
51. (Ou à échanger contre une flûte.) Un bon violon. S'adr. au bureau d'avis.
52. Jaques Brossin, barbier, en face de l'hôtel-de-ville, prévient M<sup>m</sup>. les encaveurs, qu'il est pourvu de bonnes tresses en jonc p. pressoirs. Il est également assorti en nattés, moitié jonc, de différentes grandeurs, et il continue à rempailler les chaises; dont on sera satisfait, ainsi que de ses prix accommodants.
53. Deux cuves p. la vendange, cerclées en fer, l'une de 6 pieds, l'autre de 5, sur 4 dits de hauteur; un cuveau ovalé de 4 pieds sur 3, portant 3 cercles; plusieurs bosses de 30 à 34 setiers, à 6 et 8 cercles et à portettes. S'adr. à A<sup>se</sup> Quillet, au Landeron, ou au Sieur Quinche, instituteur, place des Halles, à Neuchâtel.
54. Six belles chaises neuves en noyer, proprement empaillées. S'adr. à J. Brutschi, maître tailleur.
- Bondons à vapeur.*
55. Le Sieur Henri Pfister, de Fernex, a l'honneur de prévenir M<sup>m</sup>. les encaveurs du Canton de Neuchâtel, qu'il vient d'arriver avec des bondons à vapeur de son invention, p. la fermentation des vins rouges et blancs, lesquels ont obtenu, par une expérience de 3 ans, une approbation entière dans les cantons de Genève et de Vaud. Ces bondons conservent au vin ses parties spiritueuses, et portent sa force à plusieurs degrés au-dessus de celle qui lui reste en le traitant à la manière usitée jusqu'à ce jour. Le dit est logé au Faucon, où il s'arrêtera quelques jours, et où l'on pourra voir des échantillons de cet instrument.
- IMMEUBLES.**
56. 1° Une vigne située à la Coudre, lieu dit à la Plantée, contenant environ 2 ouvriers, jouxte de bise et ubère l'hoirie de feu M. Favre, avocat-général, et de vent le Sieur J.-L. Favarger. 2° Une vigne franche de dime, sous les maisons de la Coudre, de la contenance d'environ 1  $\frac{1}{2}$  ouvriers, jouxte de bise Dl. Sandoz, et d'ubère l'hoirie de Meuron. 3° Une dite près du village de la Coudre et à peu de distance de la précédente, lieu dit aux Chaumes, de la contenance d'environ 1 ouvrier, franche de dime, jouxte de vent M. Dl. Reynier, négociant, et d'ubère M. de Sandoz-Rollin, conseiller d'Etat. 4° Une dite de la contenance d'env. 1 ouvrier, située à Hauterive, lieu dit derrière chez Heinzely, jouxte de vent J.-L. Favarger, et d'ubère M<sup>m</sup>. Hess et autres. 5° Une pièce de terre en labour,

- située lieu dit au Sordet, rière la Coudre, contenant environ  $\frac{1}{4}$  d'ouvrier, jouxte de vent le Sieur justicier Daniel Bersot, de bise le Sieur ancien d'église Samuel Favarger, de joran la forêt de la Seigneurie, et d'ubère le Sieur Jean-Jaques Favarger. 6° Un verger, lieu dit à la Plantée, même territoire, contenant environ 3 ouvriers, jouxte de bise et joran l'hoirie de feu M. Favre, avocat-général, et d'ubère J.-L. Favarger. 7° Et enfin, un verger, même territoire, contenant environ demi-pose, jouxte de bise et d'ubère M. le justicier Bersot, de vent l'hoirie de feu M. l'avocat Favre, et de joran la forêt de la Seigneurie. Les dites vignes seront vendues avec la récolte, à des conditions favorables. S'adresser à M. le justicier Bersot, à la Coudre, ou à M. Favarger, avocat, à Neuchâtel, qui indiqueront. NB. Il est à remarquer que ce n'est que le tiers de chaque pièce qui est offert en vente, à l'exception du n° 5, qui sera vendu en entier.
57. M. Jäggi père donne avis que, le 26 Septembre, à 1 heure après midi, il fera vendre son auberge sous l'enseigne de St. Louis, à Portalban, avantageusement située, outre un bâtiment neuf tout près, ayant une vaste et bonne cave, un four, une petite boucherie, une buanderie, et environ 2 poses de terrain, compris deux jardins. S'il n'y a pas d'amateur p. acheter, il le fera amodier, et, dans l'un et l'autre cas, sous de favorables conditions.
58. (Ou à louer) Dans le village de la Coudre, à 40 minutes de Neuchâtel, une vaste maison remise complètement à neuf, grange à côté, remise et écurie. Il y a deux beaux logemens commodes, ayant la vue des trois lacs et des Alpes; l'eau est amenée à la cuisine et aux caves; d'une sorte qui ne tarit jamais. Il y a une vigne et un jardin contigus à la maison, de la contenance d'environ 5 ouvriers, garnis de bon plant et de quantité d'arbres fruitiers, en bon état et en valeur. Enfin, un pressoir et de vastes caves, où l'on peut loger 100 bosses de vin, et qui sont meublées actuellement entre autres de quatre laigrefass neufs, contenant 40 bosses, dont on pourra également arranger les amateurs. S'adresser à M. Diacon, propriétaire, à la Coudre, ou chez M. Jacottet, notaire, à Neuchâtel.
59. Une maison située à Bevaix, sur la grande route de Neuchâtel à Yverdon, ayant une fontaine devant; elle se compose d'un logement vaste et commode, d'un plain-pied p. chambre de domestique et p. lessiverie, de grange, écurie, vaste place pour un encavage, et d'une dépendance. On joindrait, au gré de l'acheteur, un pré en nature de champ, en un max de huit poses, et une vigne de 7 ouvriers, d'un grand produit et dans le meilleur état. Le vendeur offre de laisser le capital, qui serait de 11000 fr. en prêt à 4 p/o, ou de recevoir en paiement de l'argent ou une montagne d'une valeur à-peu-près équivalente. S'adr. à Neuchâtel au Sieur Meillier, procureur, maison Perrin, à la Grand'rue.
- ON DEMANDE A ACHETER.**
60. De rencontre, un tourne-broche, un étai d'établi p. serrurier, une table pliante. S'adr. au Sieur Marthe, serrurier, rue des Chavannes, qui est chargé de vendre 6 serrures en laiton p. portes de chambres, à bas prix.
61. De la vendange rouge et blanche, sur la ville et non grêlée, à prix fixe ou à outre-vente. S'adr. au capitaine Ganeval.
62. De la vendange, à prix fixe ou à outre-vente. S'adr. à M. Erhard Borel.
- ON OFFRE A LOUER.**
63. De suite ou p. Noël prochain, le 3<sup>e</sup> étage de la maison de M. de Fauche-Borel, rue de l'Hôpital. S'adr. au greffier de la ville.
64. Un logement dans la maison de M. Louis, à la Grand'rue, n° 233, consistant en une chambre sur le devant, une dite sur le derrière, une cuisine et un galetas indépendant. S'adresser à Morel, coiffeur, dans la dite maison.
65. De suite, une chambre meublée, chez M<sup>me</sup> Phillipin-Gigaud.
66. Pour Noël, ou dès-à-présent, si cela convient, le second étage de la maison de M. le ministre Stoll, au faubourg, ayant trois chambres à fourneau et une très-logeable à la mansarde, une cuisine avec dépense, galerie, chambre à ser-rer, portion de galetas, cave, et, si on le désire, une portion de jardin.
67. De suite ou pour Noël, la boutique, arrière-boutique et cave de la maison de M<sup>me</sup> Prince née Guyenet, sur la Place. S'adr. à elle-même au Sablon.
68. Des chambres, avec la pension, dans un des plus beaux quartiers de la ville. S'adr. au bureau d'avis.
- ( La suite au Supplément ci-joint. )

SUITE DES LOYERS OFFERTS.

69. Pour Noël, à la Grand' rue, une boutique avec un fourneau, une arrière-boutique avec une cheminée, et une cave : ce local pouvant servir de logement ou pour un débit quelconque. S'adr. à S. Cousin, confiseur.
70. Présentement ou p. Noël, le 1<sup>er</sup> étage de la maison de M. le maître-bourgeois Steiner, rue des Moulins, consistant en 5 chambres, cuisine, caveau, chambre de domestique, portion de galetas et chambre de réduit.
71. Pour Noël, le premier étage de la maison de M. Louis Jeanjaquet, au faubourg, composé de trois pièces, une cuisine, deux caveaux, chambre de réduit, bûcher, etc. S'adresser à lui-même.
72. Par mois ou à l'année, le 1<sup>er</sup> étage de la maison de M. Borel, au Tertre. Cet appartement, en très-bon état, fort commode, et offrant un des plus beaux points-de-vue du pays, est composé d'un salon de compagnie, salle à manger, chambre à coucher et cabinet, cuisine, cave, chambre à resserrer et autres dépendances. S'ad. au propriétaire, ou à F. Jeanneret, peintre.
73. Pour Noël, le premier étage de la maison à côté de l'hôtel de la Balance, composé de quatre chambres, une cuisine, une chambre de domestique, une cave avec bouteiller, une chambre à resserrer, un galetas, et deux petites chambres au 3<sup>e</sup> étage. S'adresser à Ferdinand Reymond fils.
74. De suite, une chambre meublée, donnant sur la rue et pouvant, au besoin, servir à deux personnes. S'adr. à Jean Buttikoffre, fabricant de chaises, rue St. Maurice, où l'on trouve des fourres de lits neuves.
75. Pour y entrer de suite, une chambre meublée avec fourneau et cheminée, dans la maison de M. Favarger-Prince, près le Pont-neuf. S'adr. à D.-H. Rott, lequel offre à vendre, de grosses cordes pouvant servir p. tour de pressoir, ainsi que des couvertures en laine ordinaires, grises et blanches, aux prix de fabrique.

76. De suite, une chambre garnie au centre de la ville. — Plus, à vendre, deux arches farinières, et une très-grande malle. S'adresser au bureau d'avis.

ON OFFRE A AMODIER.

77. Pour 3, 6 ou 9 ans, à partir de Pâques prochaines, un domaine dans une belle exposition au Signal, à demi-lieu de Fleurier, consistant en maison, jardin, verger, champs, prés, bois et pâturages, et contenant environ 144 poses. S'adr. à M. Bover-Bovet à Neuchâtel, ou à M. le pasteur Stoll, à Fleurier.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

78. Une femme de 50 ans, sachant faire la cuisine et différens ouvrages, surtout la dentelle, désire trouver une place p. soigner un petit ménage. S'adr. à Rosette Calame, au Pâquier.
79. On demande une bonne d'enfant, pas trop jeune, ayant les connaissances requises pour ce service, et munie, surtout, de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.
80. M. l'ancien Junod, à Auvernier, demande un bon vigneron.
81. On demande p. ces vendanges une personne sûre et qui entende parfaitement le train de la vendange, du pressoir et de l'encavage, et sur laquelle on puisse compter tant pour la fidélité que p. la surveillance : on ne veut point un tout jeune homme. S'adr. au bureau d'avis.
82. On demande à St. Imier, p. la St. George prochaine 1828, un fermier p. tenir à moiteresse 60 journaux de terres, tant en champs, que prés bien irrigués, le tout d'un bon rapport. S'adresser pour de plus amples informations, à M. Auguste Borel, épicier, rue de la Balance, à Neuchâtel. Il serait inutile de se présenter sans certificats de conduite et de capacité.
83. Pour un vendage de vin bien achalandé, au centre de la ville, on désire trouver, entre ci et la fin du mois, des gens honnêtes p. le desservir, mais il est inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

84. Dans une cure du bas, on désirerait une servante, de suite ou p. Noël, qui sût faire un ordinaire simple, et qui fût assez robuste pour se charger des soins du bétail en l'absence des domestiques, de même que les jardins. Il est inutile de se présenter sans les meilleurs témoignages. S'adr. à M. Drose, à Neuchâtel.

OBJETS VOLES, PERDUS ou TROUVÉS.

85. La personne à qui l'on a prêté, il y a 4 à 5 mois, dans une maison de Corcelles, le 3<sup>e</sup> vol. de l'Ecole des mœurs, par Blanchard, est priée de le renvoyer au propriétaire, dont le nom se trouve intérieurement sur la couverture.
68. On a perdu, le 10 du courant, de Valangin à Neuchâtel, en passant par la grande route, une poche de triège blanc, dans laquelle il y avait une bourse de toile contenant sept écus-neufs en pièces diverses et deux batz du Valais. On supplie la personne qui aurait trouvé cet argent appartenant à une pauvre femme, de le rapporter au bureau d'avis.
87. On a perdu, Lundi passé, dans la matinée, de Neuchâtel à la Neuveville, un porte-feuille renfermant quelques lettres allemandes, et portant le nom de *Guillaume Keppler*. La personne qui l'aura trouvé est priée de le remettre à M. Ferd. Steiner, à Neuchâtel.
88. On a perdu, dans l'après-dinée du 27 Août, de la Croix-blanche du Landeron au-dessus de Montey-du-haut, un livret d'ouvrier maçon, avec une lettre d'origine et deux certificats. On prie de les remettre, contre récompense, à M. le lieutenant Perroset, au dit lieu.
89. Le Dimanche 9 Septembre courant, on a perdu, depuis la Borcarderie, sur le sentier tendant à Engollon, un schall d'indienne, ford rouge; le rapporter chez la veuve du lieutenant Quinche, à Valangin, contre récompense.
90. M. Steinlen-Dubois, à Corcelles, réclame deux gerles marquées à feu H.-L. Dubois n° 48; il sera très-reconnaissant envers la personne qui les lui rendra. — Le même a commission de vendre, à un prix raisonnable, une houe avec sa herse, p. planter les pommes-de-terre.

91. On a trouvé, il y a une huitaine de jours, entre Corcelles et Montmollin, un parapluie qu'on peut réclamer auprès de Benoit Fornachon; cabaretier, à Peseux.

### AVIS DIVERS.

92. On informe le public, que le tirage de la 4<sup>e</sup> classe 6<sup>e</sup> loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 12 Oct<sup>bre</sup> prochain. Les personnes qui auront des billets à échanger, sont invitées à s'adresser à M. A.-S. Wavre, rue S. Maurice.

93. Les personnes qui désireraient faire assurer leurs bâtimens rière Neuchâtel, sont invitées à en faire de suite la demande en s'adressant à Clerc, notaire, secrétaire de la Chambre d'assurance.

94. L'examen p. la repourvue de la régence de Môtiers, en Vully, aura lieu à Lugnorre le 1<sup>er</sup> Octobre prochain, à 8 heures du matin. Fonctions : celles d'un régent de campagne. Bénéfice : 250 fr. de Suisse; la jouissance d'un logement, de deux jardins et d'environ demipose de terrain. Les aspirans sont invités à envoyer d'avance au pasteur soussigné : 1<sup>o</sup> leur extrait baptistaire, 2<sup>o</sup> un certificat de mœurs expédié par l'autorité compétente de la Commune dans laquelle ils ont résidé les dernières années. Et s'ils ont déjà desservi une ou plusieurs régences, ils doivent produire, 3<sup>o</sup> un témoignage de la manière dont ils y ont rempli leurs fonctions. On accordera 20 batz aux deux qui feront le mieux. E. BOISOT, pasteur.

95. Je soussigné déclare et prévien le public que, par suite d'arrangemens entre M. DeLuze-Feer, propriétaire à Corselettes, district de Grandson, et sa famille, je cesse, à dater du 8 courant, d'être porteur de sa procuration générale; mais, qu'à sa satisfaction, je réste encore chargé d'une partie de ses affaires. Champagne, 5 Septembre 1827. *Auguste Dubois.*

96. Un jeune homme pourrait disposer de quelques heures pour donner des leçons de langues anciennes, d'histoire, etc. S'adr. à M. le ministre Guillebert.

97. Un jeune homme ayant quelques heures disponibles, désireroit donner des leçons de français, de latin et de grec. S'adresser pour les renseignemens à M. l'inspecteur Thiébaud.

98. Vu la réunion des Officiers d'artillerie fédéraux en cette ville, le Comité des redoutes propose une souscription p. un bal de nuit qui aura lieu le Mardi 25 courant, à 7 heures, s'il y a un assez grand nombre de souscripteurs. Prix de la souscr. 21 batz, galerie 10 1/2 batz.

99. M. Schinz, suffragant de l'église allemande en cette ville, est chargé de remettre des prospectus de la nouvelle édition latine des œuvres de Zwingli, aux personnes qui désireraient en prendre connaissance. On est prié de s'adresser à lui, maison de M. le ministre Stoll.

100. La veuve Fasnacht, batelière de Morat depuis 20 à 30 ans, continue ses voyages, comme du passé, p. toutes sortes de marchandises et commissions; se recommandant à l'honorable public. Elle a son dépôt dans la pinte de M. le major de Perrot, maison ci-devant Wavre, rue St. Honoré.

### Départ de voitures.

101. Une bonne voiture, dans laquelle il y a encore deux places vacantes, partira, le 10 du mois prochain fixe, p. Milan et Gènes. S'adr. à Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place d'armes.

102. Du 5 au 10 Octobre, une bonne voiture partira pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. S'adr. pour des places vacantes à Rod. Gatschet, maître voiturier, maison Bachelin, sur le Bassin.

103. Un négociant de Basle, âgé de 58 ans, voulant se rendre à Nice au mois d'Octobre prochain, pour y passer l'hiver, désirerait trouver quelqu'un qui eût le même but de s'y établir pendant l'hiver, et avec lequel il pût faire le voyage à frais communs. S'adr. à MM. les fils d'Antoine Borel.

### A vendre au bureau d'avis :

Le 1<sup>er</sup> volume des Pièces officielles concernant la Principauté de Neuchâtel et Valangin, de 1655 à 1823 inclusivement.

Mandement concernant le bétail dans la Principauté et Canton de Neuchâtel et Valangin.

Ordonnance de police pour prévenir et arrêter les incendies.

Réglement de Chasse, du 8 Juillet 1823.

Réglement pour les épices de Justice civile.

Réglement concernant les chiens, du 28 Novembre 1826.

Réduction des Couronnes de Brabant en livres de Neuchâtel, sur le pied de 41 bz. 2 cr., d'après l'arrêt du Conseil d'Etat. Ce tableau est calculé depuis 1 pièce jusqu'à 2000.

Etiquettes, soit indication des vertus et propriétés de l'Eau admirable dite de Cologne, et de la manière d'en faire usage.

Lettres de voitures *Je* et *Nous*, avec et sans indication d'endroit, et sur bon papier.

Bol de Chypre, préparation pour teindre les cheveux en noir et châtain, avec promptitude et sans le moindre danger; prix de la boîte, 30 batz de Suisse.

Savon transparent, à 6 batz la tablette.

Crayons, minces et gros, en bois blanc, très-bonne qualité, à 3 batz la douzaine; dits en bois de cèdre, fins, à 6 batz; dits idem superfins, à 9 batz; dits idem p. le dessin, à 16 bz.; dits en bois noir pour ingénieurs, à 16 batz de Suisse la douzaine. Il reste encore quelques porte-crayons en laiton, avec crayons sans bois, à 3 batz la pièce, et des crayons sans bois, à 7 batz la douzaine.

Essence à extirper les punaises et leurs œufs. Prix 10 batz de Suisse la fiole.

### TAXE DU PAIN, dès le 9 Octobre 1826.

Le pain mi-blanc . . . . . à 4 cr. la livre.

Le pain blanc . . . . . à 5 cr. »

Le petit-pain de demi-batz doit peser 5 1/4 onces

Celui d'un batz . . . . . 10 1/2 »

Celui de six creutzers . . . . . 18 »

### TAXE DES VIANDES, dès le 1<sup>er</sup> Sept. 1827.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 9 1/2 cr. | Le veau à 8 1/2 cr.

La vache à 8 1/2 cr. | Le mouton à 9 1/2 cr.

### PRIX DES GRAINS, au marché du 13 Sept. brs

Froment . . . . . l'émine bz. 21 à 22.

Moitié-blé . . . . . — » 17 à 18.

Mêle . . . . . — » 12 à 14.

Avoine . . . . . — » 7 1/4 à 7 1/2.

Orge . . . . . — » 11 à 11 1/2.

Epeautre . . . . . le quintal L. 9.